



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE  
ARRONDISSEMENT D'EVRY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE D'ÉPINAY-SOUS-SÉNART

Chef-Lieu de Canton

## ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 9 /2021  
Service Renouvellement Urbain

Le Maire d'Epinay-sous-Sénart,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 151-43, R. 151-51, R. 151-53 et R. 153-18,

**VU** le Code de l'Environnement et son article R. 125-46,

**VU** la délibération du Conseil Municipal N°95/2008 en date du 14 avril 2008 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

**VU** la délibération du Conseil Municipal N°09/2013 en date du 02 mars 2013 approuvant la modification simplifiée N°1 du Plan Local d'Urbanisme,

**VU** la délibération du Conseil Municipal N°51/2015 en date du 30 juin 2015 approuvant la modification simplifiée N°2 du Plan Local d'Urbanisme,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2020-PREF/DCPPAT/BUPPE/262 du 26 octobre 2020 instituant des secteurs d'information sur les sols (SIS) sur la commune d'Epinay-sous-Sénart,

### ARRETE

**Article 1 :** Le Plan Local d'Urbanisme de la commune est mis à jour à compter de la date du présent arrêté. A cet effet, sont intégrés dans les annexes du document d'urbanisme, l'arrêté préfectoral n° 2020-PREF/DCPPAT/BUPPE/262 du 26 octobre 2020 précité instituant la servitude et les annexes qui l'accompagnent.

**Article 2 :** Ces documents sont tenus à la disposition du public à la mairie d'Epinay-sous-Sénart.

**Article 3 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera notifié en mairie pendant un mois et transmis au Préfet de l'Essonne ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires de l'Essonne.

Le Maire,

Fait à Epinay-sous-Sénart, le 12/01/2021

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exact de cet acte.  
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Signature de l'Agent :

• Notifié le: .....

• Transmis au représentant de l'État le: .....

Damien ALLOUCH  
Maire d'Epinay-sous-Sénart  
Conseiller Départemental  
Vice-Président de la Communauté d'agglomération  
Val d'Yerres Val de Seine

